



# PROCES VERBAL de la SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

**Samedi 24 septembre 2022 – 10 h 00**

## ORDRE DU JOUR

- ✓ Approbation des PV précédents,
- ✓ Délibération rue Alexandre Dumas,
- ✓ Délibération de la subvention FC Morgendois,
- ✓ Délibération tarifs communaux,
- ✓ Délibération achat de matériel,
- ✓ Nomination du référent sécurité incendie,
- ✓ Incidence du coût de l'énergie,
- ✓ Enfouissement des réseaux par le SIEM,
- ✓ Délibération pour le prêt de matériel,
- ✓ Délibération traçage routier,
- ✓ Signature de la friche industrielle rue Anatole France,
- ✓ Projet tennis et stade « délibération »,
- ✓ Informations diverses,
- ✓ Questions diverses.

Sur convocation en date du 20 septembre 2022 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le 24 septembre 2022 à 18 heures 30, à la mairie de Saint-Just Sauvage, sous la Présidence de Monsieur Bruno MARTIN, Maire.

Etaient présents :

Bruno MARTIN	MICHEL Chantal	DHOTEL Malika
BRUN Marie	BERTIN Laurent	LOPEZ Cécile
PERRIER Thomas	GAVROY Vincent	FEVRE Xavier
CHARLOIS Denise	FRENOY Laëtitia	PASQUIER Sonia
METIN Patrick	GRUAT Cyrille	PROTAT DEFRANCE Sandrine

Formant la majorité des membres en exercice pouvant valablement délibérer.

**Excusés :** Mme MICHEL, M. GAVROY, Mme FRENOY, Mme DHOTEL, M. FEVRE, Mme PROTAT DEFRANCE et Mme PASQUIER

**Absent :**

**Pouvoirs :** De Mme MICHEL à Mme LOPEZ, De M. GAVROY à M. MARTIN, de Mme FRENOY à M. METIN, de Mme DHOTEL à M. PERRIER

**Secrétaire de Séance :** Mme BRUN

### **Approbation du procès-verbal du 21 juin 2022**

Aucune demande de rectification a été transmise avant ce conseil. Aucune remarque est exprimée.  
Le procès-verbal est approuvé.

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### **Approbation du procès-verbal du 01 août 2022**

Aucune demande de rectification a été transmise avant ce conseil. Aucune remarque est exprimée.  
Le procès-verbal est approuvé.

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### **Délibération factures émises par la CCSSOM pour la rue Alexandre Dumas**

La CCSSOM a besoin d'une délibération du conseil municipal pour valider la répartition du coût des travaux et établir la convention pour la rue Alexandre Dumas.

Le montant global s'élève à 101 373,03 € TTC. Le fond de concours de 30 % HT s'élève à 19 326.63 €.

Les travaux de compétence communale qui bénéficient des tarifs avantageux de la CCSSOM s'élèvent à 29 147,07 € TTC. Le montant total à reverser à la CCSSOM est de 48 467,70 €. Il sera prélevé sur le compte investissement où une provision de 125 000,00 € avait été votée.

#### **Avis du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### **Délibération de la subvention FC Morgendois**

Le dossier du FC Morgendois a été complété. La demande de subvention financière s'élève à 1 800,00 € pour un budget de 20 550,00 €, soit 8,76 %.

#### **Avis du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### **Délibération tarifs communaux**

Les tarifs en vigueur dans le tableau ci-après sont inchangés depuis 2018. Ils ont été reconduits lors de la séance du 01 décembre 2019. Il est proposé de réexaminer les montants et de créer un droit de place pour les marchands ambulants réguliers.

Par ailleurs, les locations du week-end réservées aux habitants s'entendent pour une seule soirée, la remise des clés dès le vendredi après-midi est une commodité pour la préparation des festivités.

OBJET	TARIFS 2020	Eventuelles modif° après délibération TARIFS 2022
Photocopies	0,18 €	SUPPRIME
<b>Droits de place pour les marchands ambulants occasionnels</b> du type camion d'outillages, vendeurs de vêtements, de matelas, etc... le ML	2,60 € / ml	2.60 € / ml
<b>Droit de place pour les marchands ambulants réguliers</b> sur la commune		10 €
Salle du stade le week-end pour les habitants de la commune	70,00 €	70,00 €
Salle du stade 1 jour en semaine pour les habitants de la commune	40,00 €	40,00 €
Salle communale P. et M. Davesne pour vin d'honneur	80,00 €	80,00 €
Salle communale P. et M. Davesne le week-end pour les habitants de la commune	180,00 €	180,00 €
Concession pleine terre 2 m x 1 m - 30 ans	200,00 €	200,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 15 ans	250,00 €	250,00 €
Case de columbarium pour 2 à 3 urnes max - 30 ans	500,00 €	500,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 15 ans	200,00 €	200,00 €
Caveau cinéraire pour 4 à 5 urnes maximum - 30 ans	400,00 €	400,00 €
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 pour les résidents de la commune	14,00 € > 30/11/22	Au 01/03/2023 15€
Droit de pêche au plan d'eau du 01/03 au 01/12 pour les non-résidents dans la commune	28,00 € > 30/11/22	Au 01/03/2023 30€

#### **Avis du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

#### **Délibération achat de matériel**

L'entretien des pelouses et la tonte en général nécessite un matériel adapté. Le prix d'une tondeuse neuve est d'environ 25 000,00 €, et avec un panier de ramassage cela vaudrait 40 000,00 €. Mais nous ne pourrions pas accéder partout en raison des branches basses, des dénivelés... Il est proposé d'acquérir un matériel à trainer derrière notre tracteur pour un coût d'environ 2 500,00 €. Cela faciliterait le travail et améliorerait l'entretien.

#### **Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

Des panneaux de signalisation sont manquants, des miroirs ou systèmes lumineux seraient sécurisants. La signalisation lors des manifestations au stade est insuffisante. Le coût global dépassera sans doute les 3 000,00 € mais on a intérêt à grouper nos achats pour obtenir des réductions.

Monsieur le maire souhaite profiter du salon des maires ou des promotions qui le précèdent pour effectuer les achats.

#### **Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

Compte tenu de la tendance aux économies d'énergie même si nous n'étions pas dans le gaspillage ou l'opulence, l'achat des décorations de Noël et la période des illuminations est remise en cause. Faut-il poursuivre le renouvellement ? Quelle durée pour ces illuminations ? Il est proposé de réduire la période d'illuminations du 12 décembre au 8 janvier. Les achats LED viendront en remplacement progressif des anciennes décorations.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

Nous faisons régulièrement appel aux communes environnantes pour le prêt de barrières. L'achat de barrières avec leur remorque de stockage et transport est en promotion pour 4 000€.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

Les actuelles chaudières à gaz de la mairie ont plus de 20 ans et sont régulièrement en panne. Chacune a une puissance de 24KW et elles sont montées en série pour fournir les 30kw théoriques nécessaires au chauffage du bâtiment.

Leur remplacement par une pompe à chaleur nécessiterait aussi un remplacement de radiateurs car leur volume est lié à la température de l'eau produite par l'unité centrale. Des frais en plus d'un coût supérieur en comparaison d'une chaudière gaz de nouvelle génération.

La proposition est une chaudière gaz à condensation de marque Atlantic, d'une puissance de 5.4 à 37.6 KW. Sa modularité permet une diminution de consommation de l'ordre de 20% en théorie par rapport à une chaudière de même puissance. Sachant que notre système utilisait 24 ou 48 KW en continu, l'économie pourrait être supérieure mais il est impossible de le certifier puisque cela dépend des conditions météorologiques.

Le montant du devis est de 9003.96€, auquel il faut déduire le kit 2 zones de 1424.25€ car nous avons un seul circuit de chauffage. Le devis est donc de 7579.71€ TTC et la chaudière est disponible de suite. De plus, l'achat est éligible à subvention.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

**Les délibérations précédentes feront apparaître la mention suivante :**

Suite au conseil municipal du 24 septembre 2022, monsieur le maire est autorisé à commander et à honorer les factures supérieures à 3 000,00 € afin de profiter des offres promotionnelles entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 décembre 2022. Les lignes budgétaires concernées ou à créer dans le budget investissement seront régularisées lors d'un prochain conseil. Cette levée du plafond de dépense à 3000€ par achat ne concerne que les achats évoqués lors de ce conseil.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

### **Nomination du référent sécurité**

Une nouvelle réglementation impose la nomination d'un référent sécurité incendie. Il est proposé de retenir Monsieur GAVROY qui est déjà référent sécurité routière.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

## **Incidence du coût de l'énergie**

Les médias se font l'écho de la hausse du coût de l'énergie et des probables conséquences financières qui entraînent un certain nombre de décisions éventuellement contraires à ce qui était prôné antérieurement. La commune bénéficie du tarif électrique du SIEM dont le prix est fixe jusqu'en décembre 2023 ; d'un tarif gaz fixe jusqu'en décembre 2022. La hausse du gaz devrait être contenue en dessous des 30 %. Seuls les carburants subissent actuellement les hausses et cela est sensible pour le chauffage du stade, les véhicules et l'outillage thermique.

(Budget carburant voté : 5 000,00 € / Consommé au 22/09/2022 : 4 239,26 €)

Il n'est pas envisageable d'éteindre entre 23 h 00 et 05 h 00, alors que c'est notre seul moyen de lutte contre les vols et l'insécurité. La consommation sur cette plage horaire est estimée à 8,60 € par habitant et par an.

On peut par contre, accélérer le remplacement des ampoules de candélabre par des leds. La consommation passerait de 150 W à 46W avec abaissement à 23W de 23 h 00 à 05 h 00 du matin. On peut aussi réduire la période d'illumination pour Noël et supprimer l'éclairage de façades à la mairie et à l'église.

Il est proposé : le maintien des horaires d'éclairage actuels, la mise en place d'horloges sur les éclairages des façades des monuments, de mettre les prises des illuminations sur horloge lorsqu'on peut les regrouper sur la phase permanente dont l'ajout a été demandé lors des enfouissements récents.

### **Accord du conseil municipal :**

*Par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention*

- Remplacement des ampoules par des LED par le SIEM.

### **Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

## **Enfouissement des réseaux par le SIEM**

Le SIEM nous a adressé des devis d'enfouissement des réseaux à réactualiser. La commission travaux devra déterminer le calendrier pluriannuel et tenir compte des modules leds réutilisables dans d'autres rues. Il faudra aussi tenir compte des réfections de rues retenues par la CCSSOM afin d'éviter de creuser des tranchées dans les rues restaurées. Les derniers travaux modifient les prévisions.

### **Avis du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

## **Délibération prêt de matériel aux habitants de la commune**

La commune met à disposition des tables, des bancs, des tonnelles 3X3. L'expérience montre que le matériel n'est pas toujours rendu en bon état. M. le maire propose de maintenir la gratuité du prêt mais d'instaurer une caution en fonction du matériel utilisé. Par exemple : table 10€, bancs 5€, tonnelle

300€. Le matériel est à prendre et à restituer au local dit « les douches ». Les rotondes ne sont pas prêtées aux particuliers. Le prêt aux associations est sans caution et le matériel est livré.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

**Délibération traçage routier**

Des travaux de peinture sont à prévoir sur les passages piétons et ligne de stop. Cela risque avec le nombre, de dépasser les 3 000,00 €. Monsieur le maire demande l'avis du conseil et cela sera prélevé en fonctionnement.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention*

**Signature de la friche industrielle rue Anatole France**

M. le maire a été convié à la signature de la vente de la parcelle AH 209. Il faut désormais que les trois héritiers signent chacun à leur tour (Seine et Marne, Var, Canada). Cela pourrait prendre plusieurs mois mais nous allons enfin pouvoir nous projeter réellement sur le transfert des ateliers et les dossiers de subvention pour les projets envisagés tels que la toiture photovoltaïque, l'espace de coworking, le déménagement de l'épicerie sociale « l'Eclaircie », etc. Le nouveau programme leader est en phase de candidature auprès de la région Grand-Est. S'il est retenu, nombre de nos projets y sont éligibles.

**Pôle sportif « délibération »**

Le projet de réfection du court de tennis a été approuvé lors d'un précédent conseil mais nous n'avons pas fait de délibération. Si nous voulons établir un dossier et le présenter pour l'obtention de subventions, il nous faut délibérer et inscrire ce projet sur le budget investissement de la commune. Il serait judicieux d'étendre la ligne budgétaire à la réfection du stade et d'y intégrer éventuellement des structures subventionnées dans la cadre du label « Terre de jeux » comme par exemple une table de ping pong ou un circuit vélo.

**Accord du conseil municipal :**

*Par 11 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention*

**Informations diverses**

- Suite à la cérémonie en mémoire de Fernand Amour, Mme Barthélémy, présidente de l'ANACR section de Romilly sur Seine, nous a communiqué deux noms manquants sur le monument aux Morts de la commune. A l'unanimité, le conseil accepte de faire graver les noms de Fernand Amour et Roger Levert, exécutés par les nazis en 1944.

- Suite aux différentes interventions pour la réouverture de la noue du Haut Buon (prolongement de la noue de la Rosière), M. Ludovic Mary, agent de la SDDEA, rencontrera le représentant de la propriétaire et le locataire afin de restaurer le début de la partie aval à la RD 440. La suite jusqu'au tapis de plaine a été nettoyée. La restauration sur la ZM 84 sera effectuée par les carrières de l'Est, les propriétaires ont été contactés par le maire pour autoriser M. Pierrat à intervenir.  
On peut donc espérer que la noue des Barces s'écoulera sur 2 noues et non pas seulement par la noue traversant Sauvage, ce qui fut source d'inondation.
- Lors du carrefour des Collectivités à Chalons en Champagne :
  - M. le Maire a pris contact avec Mme Pruvôt, chargée de coordonner pour le Grand Est, les dossiers de télémédecine. Les infirmières du secteur ont été sollicitées pour intégrer le projet de télémédecine dans l'ancien cabinet infirmier. Dans le cadre d'un encadrement par des personnels médicaux lors des téléconsultations, l'Agence Régionale de Santé peut intervenir et financer le plateau technique.  
La commune fournirait le local, les rendez-vous passeraient par Doctolib et les patients seraient pris en charge par les infirmiers pour une téléconsultation auprès d'un médecin du Grand Est, lequel enverra un compte rendu à leur médecin traitant. Le conseil valide à l'unanimité des présents le projet et M. le Maire poursuivra les mises en relation afin de présenter le dossier à l'ARS.
  - La société Losange, qui déploie la fibre sur le Grand Est jusqu'aux boîtiers de connexions, a annoncé la fin des travaux sur notre commune. Cela se traduit par l'ouverture à la commercialisation. Dans le cas où des foyers auraient été oubliés, des recours sont toujours possibles, mais un signalement est nécessaire. La résolution des signalements nécessite l'intervention d'un opérateur téléphonique. Dès lors que l'habitation est raccordée au téléphone en fils cuivre, elle est éligible à la fibre. Si l'opérateur prétend le contraire, il faut persévérer et avertir la mairie qui interviendra auprès de Losange, ce que ne peut pas faire le particulier.  
Des cas typiques sont recensés et leurs résolutions dépendent de l'engagement du particulier envers son opérateur et de la mairie envers Losange. Certains cas nécessitent l'engagement de frais supplémentaires dans les parties privées. Le forfait négocié entre Losange et les opérateurs est parfois non rentable d'où le rejet des opérateurs, mais il faut insister.
  - L'ouverture de la fibre sur l'ensemble du territoire relance le projet de la vidéo surveillance. Pendant la pandémie, le SIEM a développé cette compétence et propose une prise en charge du marché à procédure adaptée. Il subventionne aussi à hauteur de 1 000 euros les 10 premières caméras. Le conseil valide à l'unanimité la sollicitation du SIEM et M. le Maire peut engager l'étude du projet par le SIEM.
  - La conseillère numérique du Pays de Brie Champagne interviendra dans notre commune une fois par semaine, les lundis après-midi ou mercredis matin. Le lieu retenu est le hall de la mairie avec son coin numérique ouvert à tous. Ses interventions peuvent être collectives ou individuelles afin de répondre aux besoins de chacun et du plus grand nombre. Un café numérique sera organisé à la salle des fêtes pour présenter l'animatrice et le projet de fonctionnement.
- Deux commerçants ambulants ont sollicité la commune pour la vente de préparations culinaires. L'expérience est un succès auprès des habitants. Des travaux électriques seront étudiés pour faciliter les branchements en dehors des heures d'ouverture de la mairie. Un droit de place a été instauré.
- L'autorisation de baliser un chemin de randonnée sur la commune et de l'inscrire au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées) a été soumise à M. le



Maire. D'une part, cela concerne aussi l'Association Foncière et d'autre part certains tracés sont erronés. De plus, l'existence d'un chemin de randonnée astreint au respect de règles de sécurité pour les propriétaires et peut interférer avec le projet éolien. M. le Maire suggèrera un tracé sur la commune, valorisant ses atouts et plus sécurisant pour les randonneurs. Le conseil approuve l'existence d'un tracé et son inscription.

- De nouvelles associations se sont constituées sur la commune.

Le RC Racing Loc a investi le fond de la friche du stade pour un circuit de voitures électriques radio commandées. L'association compte quelques adhérents dont certains ne sont pas St Justois ou Sauvageons.

Les Copains de l'Epuisette sollicite l'usage du plan d'eau. Un partenariat avec la commune est en construction pour animer le plan d'eau et gérer le cheptel piscicole. Un lâcher de truite a été organisé et cela a donné entière satisfaction.

Pétanque Loisirs Saint Just Sauvage organise 3 demi-journées de jeux au stade. Selon l'adhésion des habitants, le club sera constitué et fonctionnera les mercredis et samedis après-midi. Le chalet mis à disposition de RC Racing Loc pendant l'été a été déplacé pour accueillir les joueurs.

- Le terrain de M. Patte pour lequel la mairie s'était portée acquéreuse a été cédé à un voisin. Le projet d'étude du débit de la noue Mireau ne pourra pas se faire en aval des retenues d'eau.
- Une zone 30km/h dans l'étranglement de la rue Jean Jaurès est à l'étude avec M. Mézino, responsable départemental de la Sécurité routière. En effet, l'absence de trottoir utilisable pour les riverains peut conduire à la notion de partage de voirie entre piétons et véhicules et restreindre la vitesse à 30km/h même sur la traversée de St Just par la départementale 440. La zone 30 engloberait le carrefour Arago, Michelet, Picasso et le passage piéton en face de l'ex usine, soit 60 à 80m.
- Mme Melet, secrétaire de mairie par intérim depuis le départ de Ludovic Hénon a décidé de nous quitter le 30 octobre. Son CDD sera reconduit jusque là mais il nous faut prévoir son remplacement et envisager l'absence complète de secrétaire car Mme MULLER sera prochainement absente. Le Centre de Gestion qui organise la formation n'arrive pas à recruter suffisamment de personnels compétents et les candidatures sont souvent inadaptées.
- Mme Brun présente le calendrier des festivités dont la plupart des informations se trouvent dans la Gazette : reprise des bla-bla cafés le 1<sup>er</sup> mardi du mois à Sauvage et le 3<sup>ème</sup> jeudi à St Just. Le repas des aînés aura lieu le 3 décembre, des colis seront préparés pour les personnes qui ne participeront pas au repas. Ces animations sont organisées par le CCAS. Les féeries de Noël auront lieu le samedi 17 décembre avec un spectacle pour enfants l'après-midi, un son et lumière sur l'église, une déambulation de pères Noël à moto suivie d'un concert. Au profit du téléthon.

### Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 heures 56.

La secrétaire,  
Mme Marie BRUN



Le maire

M. Bruno MARTIN

